



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1591

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Auditorium - Orchestre national de Lyon et la société Télérama dans le cadre la saison 2021/2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1591 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA SOCIETE TELERAMA DANS LE CADRE LA SAISON 2021/2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec plus de 250 000 spectateurs, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2021-2022, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire, avec 160 concerts proposés et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

La société TELERAMA a contacté la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2021-2022 et a proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant mécène de la saison 2021-2022.

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon a également élaboré un projet associant les acteurs économiques aux saisons musicales de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, à la richesse du répertoire de l'Orchestre national de Lyon et aux différents projets d'actions culturelles.

La société Télérama a souhaité accompagner la programmation 2021-2022 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon autour d'un projet de mécénat. A ce titre, le mécène souhaite effectuer au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, un don en nature d'une valeur de 43 500 euros au titre de 4 événements de la programmation artistique 2021-2022, répartis de la façon suivante :

- Mise à disposition de 2 espaces partenaires sur telarama.fr, sur les Home de rubriques et renvoyant sur [Télérama Sorties](#), plateforme réservée aux abonnés pour faire gagner les exonérations, du 11 au 17 mai 2022 et du 1^{er} juin au 7 juin 2022.
- 4 espressos, espace dans la newsletter quotidienne adressée à 1 700 000 abonnés, prévus pour les concerts suivants :

- 4/03 Baby Doll > espresso du 23 février 22 ;
- 28/04 Alexandre Tharaud > espresso du 20 avril 22 ;
- 20/05 La Mer > espresso du 11 mai 22 ;
- 16/06 La Résurrection > espresso du 08 juin 22 ;

Les contreparties qui seront apportées à Télérama consisteront notamment à intégrer le logo dans la brochure de saison 2021/2022 de l’Auditorium-ONL (valorisation : 2 000 €) et sur les écrans Protocoles de l’Atrium les soirs des 4 concerts mentionnés ci-dessus (valorisation 8 000 euros) et faire figurer le logo de Télérama sur le site Internet de l’Auditorium – Orchestre national de Lyon assorti d’un lien vers le site de l’hebdomadaire (valorisation : 150 €).

Le mécénat correspondant est formalisé dans la convention annexée au présent rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon ont été strictement évaluées à 10 150 € et restent dans les limites de 25 % admises par l’administration fiscale.

Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon ;

Vu ladite convention ;

Ouï l’avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de mécénat susvisée établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société Télérama dans le cadre de la saison 2021/2022 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l’exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET